

**COMMUNE DE QUETTEVILLE
14130**

Heures d'ouverture :
Lundi : 11 H 00 à 13 H 00
Jeudi : 10 H 00 à 12 H 00

Tél./Fax : 02.31.64.25.80
mairie.quetteville@orange.fr

**ARRETE N° 14/2023
PORTANT SUR LE STATIONNEMENT ET CIRCULATION**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE QUETTEVILLE (Calvados),

VU le Code des Communes,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code de la route,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

ARRETE

Article 1°

A compter du 31 décembre 2023 et jusqu'à nouvel ordre,
Le stationnement est rigoureusement interdit sur le parking en face de la mairie, situé route de la vierge et sur la route de la vierge devant le parking.

Article 2°

La signalisation réglementaire est mise en place par les services de la mairie.

Article 3° :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Sous Préfet
- Monsieur Le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Responsable du Centre de secours

Chacun en ce qui le concerne du présent arrêté.

FAIT A QUETTEVILLE, le 31 décembre 2023
LE MAIRE,
Richard GRISET,

